



COMITÉ ANIMER ET SOUTENIR LA COMMUNAUTÉ

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION TENUE LE 8 OCTOBRE 2024 EN MODE HYBRIDE (SALLE DE LA COMMISSION PERMANENTE ET VISIOCONFÉRENCE)

Membres : Mme Maryse Bellemare, conseillère municipale et vice-présidente du comité
M. François Bergeron, citoyen
Mme Valérie Martel, citoyenne jeunesse
M. René Martin, conseiller municipal et président du comité
Mme Sabrina Roy, conseillère municipale

Invités et
invitées M. Éric Angers, directeur général adjoint - Proximité
M. Dany Boivin, coordonnateur – Loisirs (8 h 33 à 8 h 45)
M. Philippe Champagne, chef de division – Sport, événements et plein air
Mme Sophie Desfossés, directrice – Culture, loisirs et vie communautaire
M. Pierre Fortin, Raymond Chabot Grant Thornton (8 h 49 à 9 h 15)
Mme Julie Gélinas, secrétaire de direction (arrivée : 8 h 36)
Mme Carine Houle, secrétaire administrative aux commissions et comités
Mme Nancy Kukovica, cheffe de division – Culture et bibliothèques (arrivée : 9 h 16)
Mme Cindy Moreau, cheffe de division – Loisirs et vie communautaire (arrivée : 9 h 41)
M^e Annie Pagé, directrice générale adjointe – Services organisationnels
Mme Élise Laurence Pauzé-Guay, coordonnatrice – Développement social (9 h 41 à 10 h 03)
Mme Geneviève Pilon, technicienne en développement social (9 h 41 à 10 h 03)
Mme Anabel Plamondon, coordonnatrice – Loisirs (9 h 27 à 9 h 40)
Mme Cynthia Simard, directrice – Communications et participation publique (départ : 10 h 17)
M. Luc Tremblay, conseiller municipal (arrivée : 10 h 10)
M. François Vaillancourt, directeur général

Absences : Mme Francine Boivin, citoyenne
M. Daniel Cournoyer, conseiller municipal

Il est important de préciser que ce comité joue un rôle uniquement consultatif et que les recommandations formulées au présent procès-verbal devront être soumises au comité exécutif ou au conseil municipal pour décisions ultérieures.

1. **Ouverture de la réunion**

L'ouverture de la réunion est faite par M. René Martin, président du comité, à 8 h 31. Après vérification et constatation du quorum, la réunion peut débuter. La bienvenue est souhaitée au nouveau directeur général adjoint – Proximité.

2. **Consentement à l'enregistrement de la réunion**

Le président demande aux membres du comité s'ils consentent à l'enregistrement de la réunion. Tous les membres consentent à l'enregistrement de la réunion.

3. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

4. **Adoption du procès-verbal de la réunion du 10 septembre 2024**

Le président s'informe auprès des membres qui étaient présents à la réunion du comité du 10 septembre 2024 s'il y a des modifications à apporter au procès-verbal. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

5. **Adoption du procès-verbal du 12 septembre 2024 de la Table de travail sur le développement social**

Le président s'informe auprès des membres du comité s'ils ont pris connaissance du procès-verbal de la Table de travail sur le développement social qui avait été déposé sur le site SharePoint du comité. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

6. **Fonds d'accueil pour événements spéciaux sociaux**

Chaque année, la Ville reçoit des demandes de soutien financier ou de service pour la tenue d'événements sportifs, communautaires ou éducatifs au Colisée Vidéotron. Ces demandes mettent une pression sur les budgets d'exploitation, et les sommes octroyées varient selon les demandes et les budgets disponibles. Puisque ces demandes correspondent aux valeurs de la Ville et qu'elles permettent à cette dernière de se positionner comme un pôle attractif, il est proposé de créer un programme basé sur des paramètres et des critères d'évaluation et de déterminer le nombre annuel de demandes qui seront acceptées. Ces critères et paramètres portent sur la nature de l'événement, le statut légal de l'organisme organisateur, la date et la durée de l'événement, le lieu, le budget et le financement, les retombées de l'événement et la présentation d'un rapport post-événement.

La Direction de la culture, des loisirs et de la vie communautaire doit respecter le règlement de tarification du Colisée Vidéotron, et le principe qui sous-tend le règlement de tarification est la juste valeur marchande. Le programme pourrait offrir une réduction de 50 % du coût de location du Colisée Vidéotron aux organismes à but non lucratif (OBNL). De plus, le programme permettrait de dépolitiser les demandes de soutien financier. Un libellé sera ajouté au règlement de tarification afin de permettre une réduction de 50 % du coût de location des bâtiments et des services, jusqu'à un maximum de cinq événements par année.

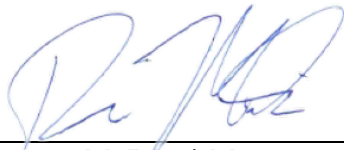
Recommandation :

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du comité ont pu s'exprimer, le président recommande la rédaction d'un libellé qui sera ajouté au règlement de tarification afin de permettre une réduction de 50 % du coût de location des bâtiments et des services pour les OBNL, jusqu'à concurrence de cinq événements par année. Approuvé à l'unanimité.

[...]

Levée de la réunion

Il est 10 h 36 et tous les points à l'ordre du jour ont été discutés. La réunion est levée.



M. René Martin
Président du comité et conseiller
municipal



Mme Carine Houle
Secrétaire administrative aux
commissions et comités